



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00953

Numéro SIREN : 532 021 722

Nom ou dénomination : A.D.N Action Documentaire Numérique

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2014 sous le numéro de dépôt 16922

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

DUCELLIER DEMAILLY WIELGOSIK
6 rue Colbert
80000 Amiens

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.D.N Action Documentaire
Numérique

Numéro RCS : 532 021 722
Numéro Gestion : 2011B00953

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 46 rue Delecourt
59130 Lambersart

Numéro du Dépôt : 2014R016922 (2014 16949) Date du dépôt : 05/11/2014

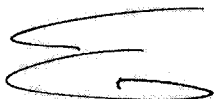
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 15/09/2014

1 - Décision : Nomination de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 10 novembre 2014

Le Greffier,



Certifié conforme

16922

A.D.N Action Documentaire Numérique
Société par actions simplifiée au capital de 127 058 euros
Siège social : 46 rue Delecourt
59130 LAMBERSART
532 021 722 RCS LILLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le quinze septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société A.D.N Action Documentaire Numérique se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 46 rue Delecourt à LAMBERSART (59130), sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre THERON, en sa qualité de Président de la Société.

M. Jean-Charles THERON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3434 actions sur les 3434 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2014,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2014 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,

Le reste omis jusqu' à la 4^{ème} résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, et ce, sans limitation de durée :

Monsieur Jean-Charles THERON

Né à LILLE (59) le 20 juillet 1972

De nationalité française,

Demeurant 5 bis avenue Pottier à LAMBERSART (59)

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Charles THERON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Jean-Charles THERON aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Jean-Charles THERON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

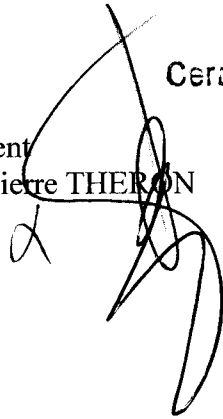
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Jean-Pierre THERON

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP THERON', is written over the printed name of the President.

Certifié Conforme

Le secrétaire
M. Jean-Charles THERON